

Points focaux nationaux de l'AEWA

Date : 1^{er} décembre 2021

Réf. : 21-119-cl

Objet : Résolutions sur le report de la MOP8 et sur le budget 2022 adoptées par une procédure d'accord tacite

Cher point focal national de l'AEWA,

En référence à ma précédente lettre du 18 octobre dernier (réf. : 21-108-cl), qui vous a été envoyée par le biais de la [Notification 21/011](#), j'ai l'honneur de vous informer que la Résolution Ex. 2 sur le report de la 8^e session de la Réunion des Parties à l'AEWA et la Résolution Ex. 3 sur les questions financières et administratives sont considérées comme adoptées à compter du 1^{er} décembre 2021, en l'absence de toute objection officielle reçue par les Points focaux nationaux de l'AEWA. Les deux résolutions vous ont été soumises pour adoption le 18 octobre selon la procédure d'accord tacite mise en place par la Résolution Ex. 1.

A la demande du gouvernement de l'Allemagne, dans un courrier daté du 30 novembre dernier, je voudrais préciser les deux conditions dans lesquelles ce budget est adopté de façon exceptionnelle :

- 1. L'augmentation des frais de personnel et le transfert de fonds des postes financés par les contributions volontaires vers les postes financés par le budget de base servent uniquement de solution transitoire pour l'année 2022 et pour la bonne préparation de la MOP8. Ils ne créent pas de précédent pour les années 2023 à 2025, pas plus qu'ils n'entraînent automatiquement l'obligation pour les Parties d'accepter une approche similaire à l'avenir.*
- 2. La résolution 7.12 et l'annexe II « TABLEAU DU PERSONNEL APPROUVÉ POUR 2019 – 2021 » restent valables en 2022 et toute modification à cet effet devra être renégociée et décidée lors de la MOP 8 en 2022. »*

Je tiens à vous remercier pour votre compréhension et votre volonté d'adopter ces deux résolutions dans des circonstances aussi exceptionnelles. Il est particulièrement crucial pour la poursuite des travaux de l'Accord et de son Secrétariat de disposer dès maintenant d'un budget pour l'année 2022.

N'hésitez pas à me contacter ou à contacter le Secrétariat si vous avez des questions ou si vous souhaitez des informations supplémentaires.

Bien cordialement,



Simon Mackown
Président du Comité permanent de l'AEWA

Pièces jointes :

- Résolution Ex.2 sur le report de la 8^e session de la Réunion des Parties à AEWA, prenant effet à compter du 1^{er} décembre 2021
- Résolution Ex.3 sur les questions financières et administratives, prenant effet à compter du 1^{er} décembre 2021